

Le Conseil départemental des Yvelines propose une aide aux familles pour le trajet domicile/établissement scolaire pour les familles ayant à supporter des frais de transport pour les jeunes élèves yvelinois scolarisés dans un établissement public ou privé.

Les critères d'éligibilités sont différents selon le titre de transport souscrit. Lien vers flyer -doc 2

## Le dispositif

### IL EXISTE DEUX TYPES D'ABONNEMENT :

#### • LA CARTE IMAGINE'R :

☞ Aide allouée aux **Collégiens et Lycéens yvelinois boursiers** du secteur public ou privé, scolarisés en Ile-de-France et âgés de moins de 21 ans. Titre recommandé si l'élève utilise le réseau ferré.

❖ L'aide sociale du Département est de :

- **64,05€ /Elève boursier <10 parts (échelon 1 à 4)**

Soit **264,20€ restant à charge aux familles y compris les frais de dossier.**

- **128,10€ /Elève boursier >10 parts (échelon 5 à 6)**

Soit **136,10€ restant à charge aux familles y compris les frais de dossier.**

Pour les élèves boursiers (lycéens et collégiens) de l'Education Nationale, cette subvention sociale est accordée, en fonction de votre échelon et appliquée selon les critères d'Ile-de-France-Mobilités en fonction des parts de bourse (se reporter au livret d'information Imagine'R de l'année scolaire en cours disponible sur <https://www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r>).

#### • LA CARTE SCOL'R CIRCUITS SPECIAUX (BUS DE RAMASSAGE EXCLUSIVEMENT SCOLAIRE) :

☞ Aide allouée à **tous les Collégiens Yvelinois** du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France et âgés de moins de 21 ans.

❖ Le montant de l'aide forfaitaire départementale est de 62 €.

### PUBLIC CONCERNE

Collégiens et Lycéens yvelinois boursiers pour la carte Imagine'R

Collégiens yvelinois pour la carte Scol'R

### COMMENT BENEFICIER DE CES AIDES ?

Vous n'avez aucune démarche à entreprendre auprès du Conseil départemental, l'aide aux transports étant déduite automatiquement du prix de vente, la souscription se faisant auprès du transporteur (RATP/SNCF/OPTILE).

### À QUI S'ADRESSER ?

|  |  |
|--|--|
| <b>Pour la souscription d'une carte Imagine'R Scolaire :</b><br>Inscriptions et informations en ligne<br><a href="https://www.imagine-r.com/">https://www.imagine-r.com/</a><br>Téléphone : 09 69 39 22 22 | <b>Pour la souscription de la carte Scol'R Bus (circuits spéciaux de transports scolaires) :</b><br>Informations disponibles auprès de votre commune de résidence ou sur le site<br><a href="https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/circuits-speciaux-scolaires/">https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/circuits-speciaux-scolaires/</a><br>Courriel : <a href="mailto:inscription-css78@iledefrance-mobilites.fr">inscription-css78@iledefrance-mobilites.fr</a> |
|--|--|

**Rappel : vous n'avez aucune démarche à entreprendre auprès du Conseil départemental, l'aide aux transports étant déduite automatiquement du prix de vente. La souscription se faisant auprès du transporteur (RATP/SNCF/OPTILE)**

Pour tous renseignements sur nos dispositifs d'aides aux transports scolaires :

|   |   |
|---|---|
| <b>Direction des Mobilités</b><br><b>Bureau Administratif et des Dispositifs</b><br><b>Transports scolaires</b><br>2 place André Mignot<br>78012 Versailles Cedex<br>Tel : 01 39 07 77 13<br><a href="mailto:transports-scolaires@yvelines.fr">transports-scolaires@yvelines.fr</a> | <b>Documents de référence / téléservice</b><br>• <a href="https://www.imagine-r.com/">www.imagine-r.com</a><br>• <a href="https://www.optile.com">www.optile.com</a><br>• <a href="https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/circuits-speciaux-scolaires">www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/circuits-speciaux-scolaires</a> |
|---|---|

Pour toute question ou demande de précision, vous pouvez nous contacter via le formulaire de contact. **CONTACTEZ-NOUS**